



REPUBLIQUE DU TCHAD



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet: Renforcement des capacités en planification stratégique du développement et mise en œuvre des agendas internationaux

Numéro du projet: 00104689

Partenaire de réalisation: Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement

Date de démarrage: Janvier 2017

Date d'achèvement: Décembre 2021

Date de réunion du Comité Local d'Examen et d'Approbation du Projet: 02 mars 2018

Description succincte

Ce projet sera la pierre angulaire pour le renforcement des capacités nationales en planification stratégique du développement et la mise en œuvre des agendas internationaux au Tchad. Les résultats du projet seront de deux ordres :

- Le renforcement des capacités nationales en planification, suivi et évaluation des politiques publiques;
- Le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des Objectifs du développement durable.

Les activités dans le cadre de ce projet vont impliquer tous les acteurs du développement, dont le Gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Effet stratégique 7 de l'UNDAF 2017-2021 : D'ici 2021, l'État tchadien met en place une politique nationale de développement générant la croissance inclusive et les opportunités de création d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes et les femmes, y compris les réfugiés

Produit 1 : Les capacités nationales de planification, suivi et évaluation des politiques publiques sont renforcées
(Marqueur genre : 1)

Produit 2 : Les capacités nationales de mise en œuvre, suivi et évaluation des ODD sont renforcées
(Marqueur genre : 1)

Total des ressources nécessaires :	\$2 139 946	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	\$1 275 000
	Donateur :	
	Gouvernement :	
	Apports en nature :	
À financer :	\$864 946	

Approuvé par :

<p>Gouvernement</p> <p>Le Ministre</p> <p>de l'Économie et de la Planification du Développement</p>  <p>Dr Issa DOUBRAGNE</p> <p>Date : 15 MAI 2018</p>	<p>PNUD</p> <p>La Directrice Pays</p>  <p>Mme CAROL FLORE SMERECZNAK</p> <p>Date : 15/05/2018</p>
---	--

«PMSU»

15/05/18

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le Tchad a enregistré un taux de croissance économique annuel moyen d'au moins 8% pendant la décennie 2004-2014, suite au boom pétrolier qu'a connu le pays sans pour autant parvenir à réduire les inégalités (hausse de l'indice de Gini de 0,49 à 0,51). Le secteur pétrolier représentait en 2014 plus de 90% des recettes d'exportation, 60% du budget et plus de 30% du PIB (Perspectives économiques en Afrique 2015, BAD-PNUD), illustrant la faible diversification des sources de la croissance économique. Le secteur agricole informel continue à être le principal pourvoyeur de richesses nationales (plus de 50% du PIB depuis 2010, WDI, 2016). En effet, le Tchad dispose d'énormes potentialités (gomme arabique, bétail, poisson) à valoriser pour pallier la conjoncture défavorable de la branche pétrolière, et aussi remédier à la faible diversification de l'économie (Perspectives économiques en Afrique 2017, BAD-PNUD).

Depuis 2015, le secteur économique connaît une forte contraction de son activité en raison essentiellement de la forte baisse des cours du pétrole sur les marchés internationaux. L'impact de cette baisse a généré une réduction importante de l'investissement, notamment dans le secteur des industries extractives et fortement comprimé la demande intérieure. Au regard de la conjoncture prévalant sur les marchés pétroliers internationaux et de leurs perspectives à moyen terme, la capacité de l'État tchadien à mener à terme ses différents projets d'investissements publics réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'émergence est désormais posée. Le climat conjoncturel du pays a également été affecté par les menaces et les actions de Boko Haram et par celles des mouvements djihadistes. Le taux d'inflation qui a atteint 1,7% en 2014 est resté conforme à la norme communautaire fixée à 3% en Zone CEMAC en 2015 et 2016 malgré les perturbations liées au contexte sécuritaire sur les circuits d'approvisionnement et d'exportation du pays. La préservation des acquis, au plan économique et financier, notamment les effets bénéfiques de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPT) fin avril 2015, rend indispensable une gestion prudente de l'endettement au regard de la forte volatilité actuelle des cours du pétrole, la poursuite et l'intensification de la consolidation budgétaire. Cette politique de consolidation budgétaire est une des conditions de réussite de la transformation structurelle du pays qui demeure un des objectifs majeurs de la politique du Gouvernement en vue de l'émergence économique en 2030.

II. STRATÉGIE

Pour les acteurs du développement au Tchad, la priorité est la stratégie inclusive avec l'exécution efficace des projets prioritaires pour stimuler la croissance, créer des emplois et permettre de lutter contre la pauvreté. A cet effet, les autorités entendent mettre tout en œuvre pour réduire significativement les problèmes d'insécurité, atténuer les goulots d'étranglement dans le processus de passation des marchés publics et, améliorer le climat d'investissement et l'accès au crédit des entreprises du secteur privé. L'accent sera mis sur le développement socio-économique et la consolidation de la paix dans une approche multidimensionnelle visant simultanément les objectifs de fourniture de biens et services essentiels, ainsi que le développement des capacités de transformation structurelle et qualitative de l'économie. Le but est de pouvoir saisir les opportunités d'interventions rapides à court terme pour faire face aux besoins et demandes sécuritaires et sociales urgentes des populations et la nécessité de poursuivre avec détermination la mise en place d'un niveau satisfaisant des capacités productives et durables pour le moyen et long terme. Le but est de retrouver un niveau de croissance économique durable susceptible de réduire sensiblement la pauvreté et de satisfaire les demandes des populations en termes de revenus, d'emplois et d'accès aux services sociaux de base. C'est le sens de ce projet que d'appuyer le Gouvernement tchadien dans le cadre de renforcement des capacités en planification stratégique du développement, coordination de l'aide et de mise en œuvre des Agendas internationaux, à savoir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (ODD).

Le projet fait suite à un autre centré sur l'appui au renforcement des capacités en planification stratégique du développement au Tchad qui a pris fin en décembre 2016. C'est une application des priorités définies dans le PND 2017-2021, dans le Programme Cadre des Nations Unies pour l'appui

au développement (UNDAF 2017-2021) ainsi que dans le Document de Programme Pays du PNUD (CPD 2017-2021) qui encadrent les appuis du PNUD au Gouvernement et aux autres acteurs du développement du Tchad sur la période quinquennale de 2017 à 2021. Le présent projet qui trouve ainsi ses fondements dans le cadre actuel des nouvelles orientations du Gouvernement est centré sur la composante « *Préparation et opérationnalisation des politiques nationales de planification stratégique et de coordination de l'aide pour le relèvement économique et l'atteinte des ODD* ».

Le changement transformationnel recherché au cours des cinq années est la promotion de meilleures institutions de planification stratégique du développement et une avancée dans la mise en œuvre des agendas internationaux. Il s'agit des institutions qui fonctionnent pour assurer le soutien à l'économie par une gestion transparente et responsable de l'aide et des ressources naturelles afin de répondre aux attentes de la population, femmes et hommes, en particulier des jeunes et des réfugiés. De telles institutions favorisent également l'accès à la sécurité et à la justice sociale pour permettre : (i) d'atténuer les risques de retour à la violence; (ii) d'accroître la confiance entre l'État et la population, ainsi qu'entre les communautés fragilisées par le conflit; et (iii) de participer à la consolidation de la paix au Tchad.

Les deux composantes du projet reposent sur l'hypothèse que si les institutions nationales sont inclusives, sont capables de renforcer la sécurité, l'accès équitable aux services publics et la cohésion sociale dans tout le pays et sont capables de gérer l'aide et les ressources publiques, la population, des femmes et des hommes (y compris les jeunes et les réfugiés) sera en mesure de saisir les opportunités économiques. Celles-ci favoriseront la résilience et la réconciliation nationales, atténuant ainsi le risque de retour à la violence et consolidant les fondements d'une paix durable et le développement socioéconomique du pays.

La stratégie de mise en œuvre du projet est articulée autour de deux résultats stratégiques ou piliers mentionnés ci-dessus :

Pilier 1 : Les capacités nationales de planification, suivi et évaluation des politiques publiques sont renforcées

Faire croître un pays implique la prise de nombreuses décisions concernant le développement. La réalisation d'une vision stratégique à long terme constitue donc une composante clé de la planification future de la croissance. Cela aide à établir une vision réaliste concernant l'avenir du pays et peut maximiser le potentiel de croissance. Après la période de stabilisation et de programmation de court et moyen terme caractérisée par la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP 2003-2007) et la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP 2008-2011), suivies d'un Plan national de développement (PND 2013-2015), il est urgent pour le pays d'ouvrir le chantier de la prospection à long terme pour définir les bases d'une croissance future. Ainsi, l'objectif de la planification stratégique du développement est de fixer les objectifs globaux pour un pays et d'élaborer un plan pour les atteindre. Cela implique de prendre du recul et demander dans quelle direction se dirige le pays et quelles devraient être ses priorités.

La question de la vision stratégique du développement au Tchad préoccupe tous les acteurs, principalement les décideurs, les universitaires et chercheurs, les leaders d'opinion, les acteurs du secteur privé et de la société civile, la jeunesse, les femmes, les communicateurs, les planificateurs ainsi que les Partenaires techniques et financiers (PTF). Suscitée par l'observation des mutations socio-économiques majeures en cours dans le monde et les effets néfastes des conflits successifs dans le pays, cette vision stratégique révèle en filigrane un défi urgent à relever au Tchad, celui de la projection du pays sur le long terme dans le cadre d'une planification stratégique revitalisée. Une telle planification n'est que la manifestation légitime du droit à l'ambition reconnu à chaque nation. Inscrite dans une approche inclusive véritable, elle contribuera à la stabilité et au succès dans la marche vers le relèvement socio-économique auquel le peuple tchadien aspire. D'une telle projection, se profile la transformation incontournable du Tchad en carrefour d'échanges internationaux de biens, de services et de capitaux. Naturellement, la perspective de cette transformation soulève la question subsidiaire suivante : Quel plan stratégique national de transformation des produits agricoles et des ressources naturelles au Tchad d'ici l'an 2030? Cette transformation si cruciale pour des lendemains meilleurs partagés au Tchad et au-delà de ses

frontières passe absolument par la valorisation urgente et constante du capital humain national tant local que de la diaspora. Il ne fait aucun doute donc qu'après plus d'un demi-siècle de conflit, d'errance et d'intermittence sur le parcours de développement, la projection du Tchad sur le long terme est une étape cruciale pour sa reconstruction durable, voire son émergence. Cette étape ne doit en aucun cas être ignorée ni évitée car elle permet systématiquement à la grande majorité des tchadiens de savoir vers quel horizon de développement évolue le pays afin de s'y investir à fond.

S'il est vrai aujourd'hui au Tchad que les urgences sécuritaires et humanitaires sont des défis prioritaires à relever par les autorités légitimes de la République, il n'en demeure pas moins que la projection globale du pays sur le long terme (15 années à venir) est un impératif au regard de la reconfiguration actuelle de l'environnement économique international marquée essentiellement à la fois par l'essor des pays émergents notamment ceux de la Communauté BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et par le renforcement des liens multiformes de coopération entre ces pays et l'Afrique. Les destructions occasionnées par les conflits armés pendant des années, ainsi que la rupture du contrat social entre l'État et les populations recommandent aussi que la construction du Tchad soit réfléchie dans un projet pluriannuel. Ce projet aura pour objectif d'améliorer la responsabilisation et la transparence dans la conduite du processus du relèvement socio-économique. Cette approche donnera plus de crédibilité aux autorités publiques actuelles aux yeux des PTF. Le PNUD dans son appui s'efforcera de travailler non seulement avec le gouvernement central, mais aussi avec les parlementaires et les acteurs des collectivités locales décentralisées. Une telle approche aidera dans la réalisation des priorités nationales de développement et l'atteinte des ODD.

Le Décret n° 1725/PR/2017 du 02 octobre 2017 portant « mise en place d'un dispositif institutionnel national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PND 2017-2021 » prévoit trois organes au niveau central : (i) le Haut comité d'orientation, de suivi et d'évaluation (HCOSE_PND 2017-2021), organe politique et stratégique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PND; (ii) le Comité technique de pilotage (CTP_PND 2017-2021), présidé par le Ministre de l'Économie et de la Planification ; et (iii) le Secrétariat permanent de veille (SPV_PND 2017-2021), organe administratif permanent de coordination du suivi et d'évaluation, placé également sous l'autorité directe du Ministre en charge du plan.

L'approche du PND en matière de suivi-évaluation sera basée sur le lien à établir entre les progrès de mise en œuvre et les progrès vers l'atteinte des objectifs ou réalisations (résultats). Ceci confèrera un rôle prépondérant aux principes de gestion axée sur les résultats dans le cadre du PND. La réussite de la mise en œuvre du PND dépendra ainsi de la qualité des orientations stratégiques, des informations et éléments de décision disponibles et des analyses développées. Elle sera déterminée par la combinaison de divers processus et procédures : suivi des annonces de la Table Ronde de Paris pour le financement du PND 2017-2021; collecte, organisation, analyse et conservation de l'information nécessaire; définition des objectifs et détermination des principaux moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Une des stratégies pour faire face à ce besoin est de planifier et élaborer un système de suivi des décaissements axé sur la performance, afin de suivre les résultats des acteurs clés. Il s'agira de se fonder sur les informations qualitatives et quantitatives essentielles tirées des opérations d'évaluation pour établir des rapports sur les résultats et permettre la prise de décisions stratégiques diligentes en vue d'améliorer les interventions.

Ainsi, les autorités et les PTF seront systématiquement alertées sur l'état des lieux, les mesures urgentes à prendre quant au respect des engagements et la réalisation efficiente des livrables. De manière spécifique, le projet appuiera le suivi des engagements de la Table Ronde en coordination avec les ministères sectoriels et les partenaires, dans :

- Le développement d'un plan stratégique de suivi-évaluation et de son schéma d'application et de dissémination. Ce plan prendra en compte les sources de données pertinentes (Départements sectoriels et Système Statistique National) devant renseigner les indicateurs de performance de la mise en œuvre desdits programmes et réformes prioritaires.

- Le développement d'un tableau de bord des indicateurs clés de suivi consolidés pour la mesure des performances, accompagné d'un plan de formation/sensibilisation des acteurs clés
- La mise en place d'un système informatisé (base de données) de suivi-évaluation, accompagné d'un plan d'application et de dissémination. La mise en place d'un dispositif de capitalisation, de gestion et de dissémination des résultats de suivi.

Pilier 2 : Les capacités nationales de mise en œuvre, suivi et évaluation des ODD sont renforcées

Ce pilier vise à mettre à disposition des décideurs politiques un cadre de référence des ODD et des données ventilées à même d'informer les politiques, stratégies, programmes ou mesures permettant de répondre aux besoins et attentes des populations en lien avec l'agenda 2030. Il vise à capitaliser sur les acquis en matière de suivi et reporting des OMD au Tchad tout en adoptant les démarches et processus aux nouvelles données et priorités politique, socioéconomique, et environnementale du pays, tout en s'inscrivant dans la dynamique engagée au niveau mondial pour l'agenda 2030. Il s'agit ici d'appuyer la concrétisation - à l'échelle nationale - du consensus global sur l'importance de la mise en œuvre d'un système d'intégration, de suivi et d'évaluation des ODD et de soutenir le Tchad dans la réalisation de ses engagements internationaux dans le cadre de l'agenda 2030.

Contrairement aux Objectifs du millénaire pour le développement, une des innovations introduites dans le nouvel agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte, à même de lui permettre d'atteindre ledit objectif et sur base desquelles le pays sera évalué. Ainsi, un exercice de contextualisation et de priorisation des cibles et indicateurs pour le Tchad sera réalisé. De plus, l'élaboration des rapports nationaux sur les ODD et sur le développement humain en général, permettra de donner un nouvel élan sur le développement inclusif au Tchad à travers une implication plus large des institutions étatiques centrales, régionales et locales ainsi que la société civile, le secteur privé, le secteur académique et les médias.

De manière générale, la mise en œuvre de ce projet contribuera à induire un véritable changement pour le peuple tchadien. Ceci signifiera pour tous, femmes et hommes, ainsi que pour les jeunes et les réfugiés, la possibilité d'avoir un emploi convenable, un meilleur accès à la nourriture, à la santé et à l'éducation pour la majeure partie des citoyens. Il est prévu que les interventions aideront à accélérer la croissance économique partagée et le développement pour une plus grande réduction de la pauvreté et contribueront à la réalisation des résultats du programme de pays 2017-2021.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

L'objectif global du présent est d'améliorer l'efficacité institutionnelle et organisationnelle du secteur public et la gestion stratégique du développement à travers les appuis techniques et le renforcement des capacités.

De manière spécifique, le projet concourt à renforcer les capacités de l'administration centrale et des autres institutions nationales au pilotage du développement par le soutien à la définition des orientations stratégiques en matière de relèvement économique, de coordination de l'aide et de mise en œuvre des agendas internationaux.

Ainsi, le projet contribuera à :

- La préparation de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » et le démarrage de la mise en œuvre des outils, instruments et cadres de planification stratégique du développement (PND 2017-2021) ;

- L'internalisation et la mise en cohérence des politiques nationales de développement avec ODD dans le sillage de l'agenda 2030 ;
- L'organisation du plaidoyer et de la communication autour des ODD ;
- Le suivi des indicateurs des ODD spécifiques au Tchad pour mesurer les progrès accomplis dans la marche vers les cibles des ODD ;
- La construction des partenariats autour des ODD ;
- La mobilisation des ressources pour le financement des programmes de développement, en particulier le PND 2017-2021 ;
- L'organisation de la gestion et de l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- L'appui à la mise en place d'initiatives de développement du secteur privé et de promotion des exportations ;
- La fourniture de services d'appui-conseils en termes de maîtrise des contours du développement humain au Tchad pour la mise en place d'une matrice d'actions et de recommandations opérationnelles.

Dans ce contexte, le projet veillera à :

- Mettre à la disposition du Gouvernement des experts dans les domaines de la planification stratégique du développement, du suivi - évaluation, de la mobilisation de ressources et de la communication ;
- Mettre en place un dispositif de suivi - évaluation axé sur les résultats avec des indicateurs de suivi des progrès dans la réalisation des programmes et réformes prioritaires ;
- Faciliter la concrétisation des promesses de financement annoncées lors de la Table Ronde de Paris à travers des projets finalisés ;
- Renforcer les efforts de mobilisation effective des ressources annoncées lors de tables rondes sectorielles.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

La mise en œuvre du projet va nécessiter des ressources financières importantes et des capacités humaines additionnelles. Au total le montant des ressources requises s'élève à **DEUX MILLIONS CENT TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE SIX (2 139 946) DOLLARS AMERICAINS.**

En plus des expertises nationales et internationales qui seront utilisées temporairement sous forme de consultance, l'Unité des Politiques et Stratégies du Bureau du PNUD au Tchad qui est en charge de la mise en œuvre du projet aura besoin des capacités additionnelles tout au long de son exécution.

En effet, le projet est conçu principalement comme une intervention de renforcement des capacités nationales, et nécessite les types d'intrants suivants :

- Les équipements et mobilier pour la partie nationale ;
- Les frais de voyage et d'indemnités journalières de subsistance pour les bénéficiaires et les parties prenantes ;
- Les coûts de consultance, formations et autres études dans le cadre du projet;
- L'expertise technique nationale et internationale pour les évaluations, la formation, le suivi et l'évaluation.

Les coûts indirects de gestion du PNUD seront imputés à 8% de toute part du budget du projet autre que le TRAC du PNUD, y compris les coûts de gestion directe.

Bien que le projet soit orienté essentiellement vers le renforcement des capacités du Gouvernement en planification stratégique du développement, coordination de l'aide et mise en œuvre des ODD, des partenariats stratégiques seront tissés avec les autres acteurs comme suit :

- *Les institutions de Bretton Woods* : elles donneront un soutien tant au niveau du dialogue pour la formulation des politiques que du développement des capacités en général ;
- *Les partenaires techniques et financiers bilatéraux* : ils renforceront l'efficacité de leurs aides pour le développement en utilisant les produits du projet ;
- *Le secteur privé et la société civile* : ils participeront aux discussions sur les dialogues autour des politiques ainsi que dans les activités sur les ODD.

Le PNUD interagira avec les autres partenaires au développement dans son soutien pour la mise en œuvre du projet.

Les parties prenantes seront représentées au Comité de pilotage du projet pour guider et soutenir le projet, promouvoir l'appropriation publique et la responsabilité gouvernementale.

Risques et hypothèses

Les risques potentiels pour le projet sont les suivants :

- *Capacité de mise en œuvre* : la mise en œuvre du PND 2017-2021 et la préparation des autres documents sectoriels stratégiques peuvent nécessiter des capacités additionnelles qui n'existent pas actuellement. Pour mitiger ce risque, il faudra des capacités humaines supplémentaires et leur formation.
- *Disponibilité à temps des ressources requises* : les contraintes de mobilisation des ressources auxquelles font face les Nations Unies et les bailleurs de fonds traditionnels risquent d'entraver la mise en œuvre de certaines activités identifiées dans le cadre de ce projet. Ainsi, pour mitiger ce risque des efforts seront intensifiés pour mobiliser les financements requis pour le projet. Il est également important de mieux prioriser et de coordonner les ressources disponibles à travers un exercice de planification participatif.
- *Environnement politique et institutionnel* : le succès dans la mise en œuvre de ce projet est conditionné par la stabilité au niveau de l'environnement sécuritaire, politique et social du pays. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte de certaines menaces majeures qui peuvent perturber la mise en œuvre du projet, notamment l'instabilité administrative récurrente, les entraves à la modernisation, la rareté de l'aide publique au développement, etc. Néanmoins, ces menaces pourront être maîtrisées ou évitées si les Tchadiens sans exclusive décident non seulement de s'affranchir complètement de tout clivage social, politique et régional qui nuit à l'avenir harmonieux de la nation mais aussi de valoriser méthodiquement le formidable potentiel économique du pays.

Implication des parties prenantes

Le Gouvernement du Tchad est le principal partenaire et sera engagé dans la mise en œuvre du projet à travers le MEPD qui est le point d'entrée du PNUD auprès du Gouvernement. Le projet va assister le Gouvernement à exercer son leadership dans le dialogue autour des défis liés au déficit des capacités techniques pour la conduite du processus de relèvement économique.

Les principales parties prenantes à la mise en œuvre de ce Projet seront notamment le MEPD, l'Assemblée Nationale, le Patronat et les plateformes d'associations de la société civile. Un accent particulier sera mis sur les synergies avec des programmes/projets en cours ou à venir du Gouvernement, du Système des Nations Unies (SNU) et d'autres partenaires techniques et financiers, pour élargir sa portée et son impact.

Le Gouvernement du Tchad, à travers le MEPD, contribuera à la mise en œuvre du Projet en : (i) mettant effectivement en œuvre les politiques approuvées ; (ii) facilitant le travail de coordination

entre les différents services ministériels concernés par le projet ; et (iii) capitalisant les procédures et instruments d'appui au développement ayant fait leur preuve dans le cadre du projet.

De son côté, le PNUD s'engage à : (i) assurer la disponibilité effective et la mise à disposition de sa contribution ; (ii) recruter et mettre à la disposition du projet les expertises requises ; (iii) suivre l'expérience en participant aux revues annuelles techniques et aux évaluations du projet ; et (iv) prendre part aux travaux des organes de gestion du projet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet va bénéficier des expériences réussies en matière de coordination de l'aide publique et de la coopération au développement dans la sous-région et ailleurs. Ceci se fera principalement sous forme de voyages d'étude et d'échanges d'expertise technique.

Connaissance

La base de connaissance résultant du Projet comprendra, entre autres : le document de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » en versions électronique et papier, le PND 2017-2021 en versions électronique et papier, les Rapports nationaux sur le développement humain en versions électronique et papier, les Rapports sur le progrès dans la mise en œuvre des ODD en versions électronique et papier; les Rapports sur la coopération au développement en versions électronique et papier.

En dehors de ces rapports, le Projet élaborera d'autres rapports périodiques.

Enfin, un rapport d'évaluation finale devra générer un ensemble de connaissances sur les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de renforcement des capacités en planification stratégique du développement et mise en œuvre des agendas internationaux.

Durabilité

Le MEPD disposera des capacités nécessaires pour accompagner les Ministères sectoriels et les collectivités locales dans l'élaboration de stratégies spécifiques.

Le projet sera exécuté en mode NIM; ce qui permettra une appropriation et une participation nationale considérable. En outre, un comité de pilotage au niveau nationale sera mis sur pied pour garantir la durabilité des résultats du projet à tous les niveaux.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

La participation du Bureau du PNUD au Tchad aux activités du Comité des partenaires techniques et financiers du Tchad permet d'assurer la coordination des appuis au Gouvernement, et en particulier pour la planification stratégique du développement et le suivi des agendas internationaux. Par exemple, grâce à ce cadre de concertation, les différents partenaires se positionnent et exécutent leurs appuis dans la préparation et le déroulement de la Table Ronde pour le financement du PND 2017-2021. Ce Comité est partie intégrante du Haut comité d'orientation, de suivi et évaluation du PND 2017-2021.

Gestion du projet

Ce projet sera exécuté principalement à N'Djaména, capitale de la République du Tchad, selon le mode NIM par le MEPD en collaboration avec le PNUD, l'Assemblée nationale, le Patronat et la société civile, en conformité avec l'engagement du Groupe de développement des Nations Unies à

une approche commune pour la mise en œuvre efficace et cohérente des ODD intitulé MAPS (Intégration, Accélération et Soutien des Politiques). Cette approche milite pour la conception des modalités de développement et de mise en œuvre multipartite pour encourager et faciliter les partenariats entre le Gouvernement et les réseaux au niveau national et local. Ces réseaux peuvent être au niveau de la société civile, des universités, des groupes de réflexion, le secteur privé, autres acteurs du développement et les institutions nationales de défense des droits de l'Homme.

En plus de ses propres ressources, le PNUD assurera la gestion des fonds d'autres partenaires en qualité d'Agent Administratif. Le Projet fonctionnera de façon autonome et sera doté d'un Comité de pilotage du projet (CPP) et d'un Comité de suivi technique (CST).

Le Comité de pilotage du projet (CPP) a pour mandat de donner les orientations stratégiques, de valider les plans de travail et le budget y relatif et d'approuver les rapports d'exécution technique et financière. Le CPP est composé des représentants des principales institutions concernés par le Projet, et du PNUD. Le CPP est présidé par le Directeur Général du MEPD et son secrétariat est assuré par le Directeur de la Planification et des Etudes Prospectives.

Le Comité de suivi technique (CST) est un comité dont le principal mandat est d'assurer le suivi opérationnel du Projet. Il s'assure de la faisabilité technique des plans de travail et de leur exécution effective. Il émet des avis techniques sur les investissements, veille au respect des normes techniques des réalisations. Les membres du CST doivent être des experts et spécialistes dans les domaines couverts par le Projet. Ces membres sont issus des principales institutions concernées par le Projet et du PNUD.



V. CADRE DE RÉSULTATS



Effet stratégique 7 de l'UNDAF 2017-2021 : D'ici 2021, l'État tchadien met en place une politique nationale de développement générant la croissance inclusive et les opportunités de création d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes et les femmes, y compris les réfugiés

Indicateurs d'effet de l'UNDAF :

Taux de financement du PAP/PND 2017-2021 par le Budget national

Niveau de référence : 70%

Niveau cible : 90%

Taux moyen d'exécution des budgets des secteurs sociaux

Niveau de référence : 70%

Niveau cible : 90%

Produit applicable du Plan stratégique du PNUD :

1.1.1 Les capacités sont développées dans l'ensemble du gouvernement pour intégrer l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux (y compris ceux d'Addis, de Beijing, de Istanbul, de Quito, de Samoa et de Sendai) dans les plans et budgets de développement, et analyser les progrès vers les ODD, en utilisant des solutions innovantes et informées par des données

Intitulé et numéro Atlas du projet : Renforcement des capacités en planification stratégique du développement et mise en œuvre des agendas internationaux;
00104689

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS		
			Valeur	Année	2017	2018	2019	2020	2021	FINAL			
Produit 1 : Les capacités nationales de planification, suivi et évaluation des politiques publiques sont renforcées	Rapport final de la Table Ronde pour le financement du PND 2017-2021 disponible	Rapport final de la Table Ronde pour le financement du PND 2017-2021	0	2016	1							1	
	Rapports annuels de mise en œuvre du PND 2017-2021 disponibles	Rapport annuel de mise en œuvre du PND 2017 – 2021	0	2016		1		1	1	1		4	
	Données sur les fonds effectivement reçus des partenaires pour la mise en œuvre du PND 2017-2021 disponibles	Rapport annuel de mise en œuvre du PND 2017-2021	0	2016		1		1	1	1		4	

Progrès accompli dans la mise en place d'un modèle multi-modulaire de prévision macroéconomique à moyen et long terme	Rapports d'étape de mise en place du modèle	Pas de modèle de prévision à moyen et long terme	2016		Structure du modèle identifiée	Évaluation de l'impact du PND 2017-2021	Cadrage du PND 2022-2026	Modèle de prévision à moyen et long terme à jour
Le document du PND 2022-2026 disponible	CR du Conseil des Ministres adoptant le PND 2022-2026	0	2016				1	1
Données sur les progrès vers l'atteinte des ODD disponibles	Rapport national sur les progrès dans la mise en œuvre des ODD	0	2016	1			1	2
Données sur le degré de prise en compte des cibles des ODD dans la planification nationale du développement	Rapport de contextualisation et de priorisation des ODD	0	2016	1			1	2
2.5 Données sur le degré de participation de l'Assemblée nationale aux processus de mise en œuvre des ODD disponibles	Rapport d'autoévaluation de l'Assemblée nationale du Tchad	0	2016	1			1	2

Produit 2 : Les capacités nationales de mise en œuvre, suivi et évaluation des ODD sont renforcées

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus. Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur. Trimestrielle	Intervention du CST du projet en cas de progrès plus lents que prévus. Le CST du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Institutions représentées au CST du projet Institutions représentées au CST du projet	0 0
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet. La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle Annuelle	Le CST du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion. La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	Institutions représentées au CST du projet Institutions représentées au CST du projet	0 0
Assurance qualité du projet		Annuelle		Institutions représentées au CST du projet	0

Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Institutions représentées au Comité de pilotage du projet	0
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	Elaboration des rapports	Institutions représentées au CST du projet	0
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Semestrielle	Le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Institutions représentées au Comité de pilotage du projet	20 000

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	PNUD, MEPD	Analyse de la performance et prise de décisions fondées sur des preuves à tous les niveaux	D'ici 2021, l'État tchadien met en place une politique nationale de développement générant la croissance inclusive et les opportunités de création d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes et les femmes, y compris les réfugiés	Juin 2019	Ministères sectoriels, société civile, patronat, PTF, PNUD	<u>Coût</u> : 50 000 USD <u>Source</u> : PNUD
Évaluation finale	PNUD, MEPD	Analyse de la performance et prise de décisions fondées sur des preuves à tous les niveaux	D'ici 2021, l'État tchadien met en place une politique nationale de développement générant la croissance inclusive et les opportunités de création d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes et les femmes, y compris les réfugiés	Décembre 2021	Ministères sectoriels, société civile, patronat, PTF, PNUD	<u>Coût</u> : 50 000 USD <u>Source</u> : PNUD

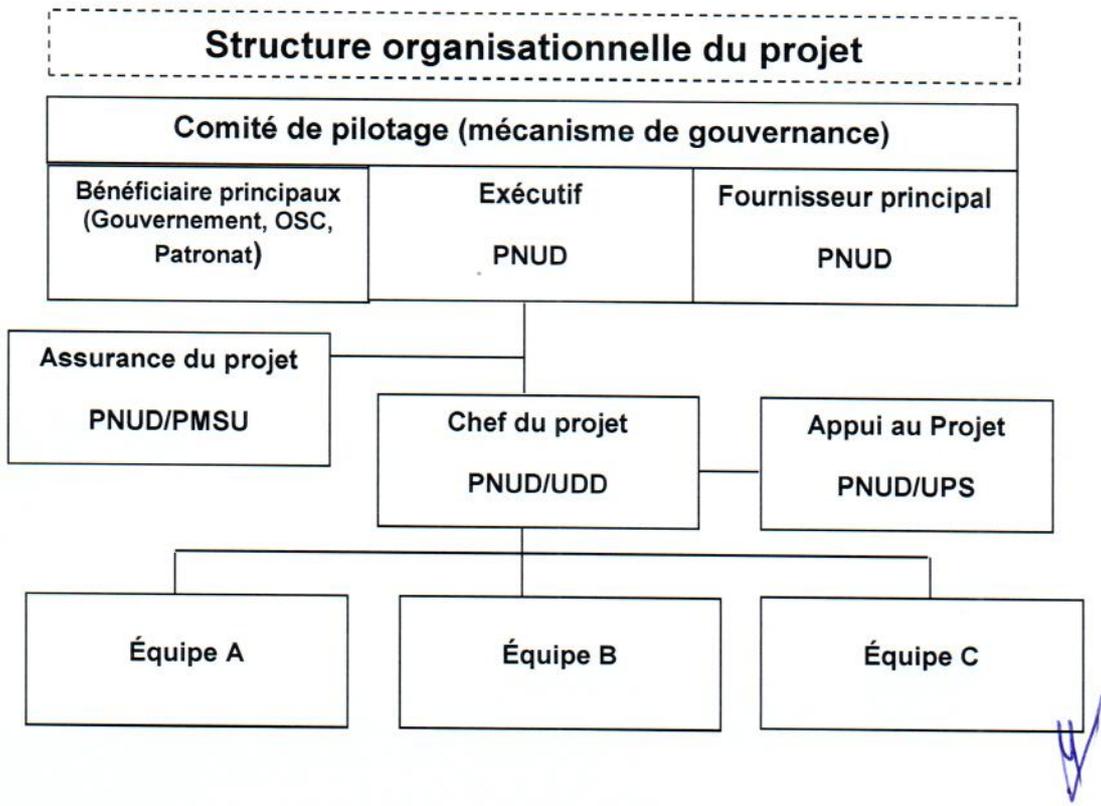
VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		2017	2018	2019	2020	2021		Source de financement	Poste budgétaire
Produit 1 : Les capacités nationales de planification, suivi et évaluation des politiques publiques sont renforcées <i>Marqueur genre : 1</i>	1.1 Finalisation de la Vision 2030 et du PND 2017-2021	85 000					MEPD	PNUD	85 000
	1.2 Traduction, édition et impression de la Vision 2030 et du PND 2017-2021	65 000					MEPD	PNUD	65 000
	1.3 Facilitation de la tenue de la Table Ronde	280 000					MEPD	PNUD	280 000
	1.4 Expertise internationale pour le Secrétariat permanent de veille		30 000				MEPD	PNUD	30 000
	1.5 Communication extérieure et intérieure sur la mise en œuvre du PND 2017-2021		80 000				MEPD	PNUD	80 000
	1.6 Opérationnalisation du dispositif national de gestion de l'aide		20 000	20 000	20 000	20 000	MEPD	PNUD	80 000
	1.7 Préparation des rapports annuels de suivi du PND 2017-2021		30 000	30 000	30 000	30 000	MEPD	PNUD	120 000
	1.8 Mise en place d'un modèle multi-modulaire de prévision macroéconomique à moyen et long terme			80 000	20 000		MEPD	PNUD	100 000
	1.9 Formation et recyclage des membres des institutions nationales en planification stratégique du développement				70 000		MEPD	PNUD	70 000
	1.10 Préparation et dissémination du PND 2022-2026					100 000	MEPD	PNUD	100 000
	1.11 Participation des membres des institutions à des formations et conférences		25 000	25 000	25 000	25 000	MEPD	PNUD	100 000
	1.12 Renforcement des capacités humaines de la Direction générale de l'économie par des stagiaires		10 000	10 000	10 000	10 000	MEPD	PNUD	40 000
	1.13 Renforcement de l'équipement informatique des institutions		20 000	20 000	20 000	20 000	MEPD	PNUD	80 000
SUIVI			15 050	12 950	13 650	14 350	MEPD	PNUD	56 000
Total partiel pour le produit 1									1 286 000

Produit 2 : Les capacités nationales de mise en œuvre, suivi et évaluation des ODD sont renforcées	2.1	Formation des partenaires nationaux sur les ODD	55 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	MEPD	PNUD	135 000
	2.2	Conduite des travaux de contextualisation et de priorisation des ODD	30 000						MEPD	PNUD	30 000
	2.3	Dissémination du rapport de contextualisation et de priorisation des ODD		25 000					MEPD	PNUD	25 000
	2.4	Élaboration des rapports nationaux sur le progrès dans la mise en œuvre des ODD		60 000			60 000		MEPD	PNUD	120 000
	2.5	Dissémination de rapports nationaux sur le progrès dans la mise en œuvre des ODD		20 000			20 000		MEPD	PNUD	40 000
	2.6	Autoévaluation de l'Assemblée nationale pour la mise en œuvre des ODD		30 000			30 000		MEPD	PNUD	60 000
	2.7	Élaboration de rapports nationaux sur le développement humain		60 000			60 000		MEPD	PNUD	120 000
	2.8	Dissémination de rapports nationaux sur le développement humain		20 000			20 000		MEPD	PNUD	40 000
	SUIVI			16 450	1 400	7 000	9 100		MEPD	PNUD	33 950
	Total partiel pour le produit 2										
Évaluation	ÉVALUATION			50 000		50 000			MEPD	PNUD	100 000
Appui général à la gestion			40 000	38 520	17 548	25 252	28 676		MEPD	PNUD	149 996
TOTAL			555 000	520 020	286 898	340 902	437 126				2 139 946

Marqueur genre : 1

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION



IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la **République du Tchad** et le PNUD, signé le **18 octobre 1977**. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le **Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement** conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.



XI. ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental**
- 3. Analyse des risques**
- 4. Évaluation des capacités**
- 5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet**

